clôturant le jardin de M. E. Bossut, demeurant 50, rue de l'Hôpital.

Cette multitude d'abeilles fait la curiosité des passants s'intéressant au travail de ces insectes allant et revenant sans cesse à leur « ruche » précaire.

A la mairie. — Le Conseil municipal se réunira, à la mairie, le vendredi 9 juin, à 19 h. précises, avec l'ordre du jour suivant : 1. Désignation du secrétaire ; 2. Procès-verbal de la séance du 10 mai 1933, approbation ; 3. Electrification des Ecarts, avance du département ; 4. Electrification des Ecarts, avance de la Société Deécke frères et Cie, traité, approbation ; 5. Electrification des Ecarts, réalisation du projet, demande d'autorisation de construire, financement ; 6. Restauration de la rue du Crétinier, mise en adjudication ; 7. communications diverses.

Aux producteurs de lin. — Le maire rappelle aux linniculteurs que c'est durant ce mois qu'ils doivent, s'ils veulent bénéficier des primes à la culture de lin, déclarer leur superficie ensemencée en lin à la mairie, sur une feuille spéciale qu'ils peuvent se procurer gratuitement au siège de leur Association professionnelle.

Les déclarations de récoltes seront établies en double exemplaire. L'un des deux exemplaires restera à la mairie et l'autre remis par l'intéressé au groupement professionnel dont il dépend qui se chargera de l'adresser au Ministère de l'Agriculture, à toutes fins utiles.

A la Philharmonie du Crétinier. — Vendredi 9 courant, à partir de 18 h., au siège social, café Decock-Duhamel, rue de Tourcoing, 108, cours gratuits de solfège et d'instruments. Les amateurs sont informés que des instruments sont à leur disposition. A 20 heures, communication par le directeur, avis suivi de répétition générale ; la présence de tous les musiciens est indispensable.

Congrès eucharistique de Bois-Grenier, du 11 juin. — Un autobus est à la disposition des personnes désireuses de se rendre au congrès. Le coût du trajet (aller et retour) est fixé à 7 francs. Inscription 8, Grand'Place. Le nombre des places étant limité, il serait prudent de se hâter. Le départ aura lieu de la Grand'Place à 13 h. 30.

Union Chorale. — Aujourd'hui jeudi, répétition générale au siège, café Delcroix, à 19 h. 30.

CROIX

MORT D'UN A. C. DE 1870 CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Nous apprenons la mort de M. Désiré Leriche, ancien combattant de 1870, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 81 ans, en son domicile, 172, rue Jean Jaurès, à Croix.

Le défunt faisait ses classes quand la guerre de 1870 éclate : il appartenait à la 10e section des infirmiers militaires et fit toute la campagne avec cette section.

Libéré du service actif, M. Leriche entra dans la gendarmerie le 11 août 1871 ; son zèle dévoué et son courage, en toutes occasions, devaient lui valoir cinq citations à l'ordre de la Légion et le 14 août, il reçut la médaille d'honneur de 1re classe pour un acte de courage. Le 5 juillet 1880, il était décoré de la médaille militaire et le 11 juillet 1896, il était nommé chevalier de la Légion d'honneur. En 1897, M. Leriche, quittait la gendarmerie avec le grade de maréchal de logis-chef ; il entrait à l'Office des Beaux-Arts de Lille comme surveillant général, puis comme censeur. En août 1908, il était officier d'académie.

Trop âgé pour être mobilisable à la déclaration de guerre, M. Leriche resta seul à son poste ; il défendit les biens de l'école contre l'envahisseur et mit en lieux sûrs tous les objets de valeur de l'école.

Après la guerre, il reprit ses fonctions aux Beaux-Arts et il était promu officier de l'instruction publique en août 1924 et recevait en même temps la médaille de la ville de Lille.

En 1929, M. Leriche prenait une retraite bien méritée ; il se retira à Croix, auprès de ses enfants. Le 18 janvier 1930, le Gouvernement belge le nommait chevalier de l'ordre de la Couronne de Belgique pour services rendus aux Belges.

M. Leriche était encore président d'honneur des anciens de la Gendarmerie et membre de la Commission administrative des Beaux-Arts de Lille. Ses funérailles auront lieu vendredi 9 juin, à 9 h. 30, en l'église Saint-Martin, à Croix.

Le Concert de « La Renaissance ». — Voici le programme du concert public que donnera ce soir jeudi à 20 h., sur le kiosque de la Place de Croix, la fanfare de trompettes « La Renaissance » :

« Souviens toi ! », marche de concert par J. Vanderherten. — « Rêve de Nitou », grande fantaisie, de F. Jacquemin. — « La Muse », valse fantaisie par J. Vanderherten — « Marche des trompettes d'Aida », opéra de Verdi. — « Jeanne d'Arc », ouverture et « Honneur aux Basses », défilé de J. Vanderherten. Solistes : MM. E. Bodart et G. Caby.

Remerciements. — La famille **Drumez-Decottignies** remercie sincèrement les personnes ayant assisté aux funérailles de Monsieur **Alphonse DRUMEZ**, ou qui, regrettant de ne pouvoir y assister, ont exprimé leurs sentiments de condoléances.

Harmonie « Les Intimes ». — Ce soir jeudi à 20 h., répétition générale. Instructions pour les différents services à assurer dans le courant du mois.

LEERS

LES FENÊTRES DE L'ÉGLISE VONT ÊTRE REMPLACÉES

Des dommages de guerre dus à l'église de Leers, il reste un reliquat de 5.900 fr. M. l'abbé Devulder, curé, a demandé au conseil municipal d'employer cette somme au remplacement des fenêtres du monument religieux. Jugeant de la chose lors de sa dernière réunion, le conseil accéda à ce désir, mais à la condition que le supplément des dépenses soit payé par le clergé.

Les fenêtres et les vitraux de l'église de Leers datent de très loin et leur état est plus que misérable. C'est donc un très bon travail qui va être entrepris.

L'histoire de cette église, une des plus anciennes du canton de Lannoy, est assez mouvementée.

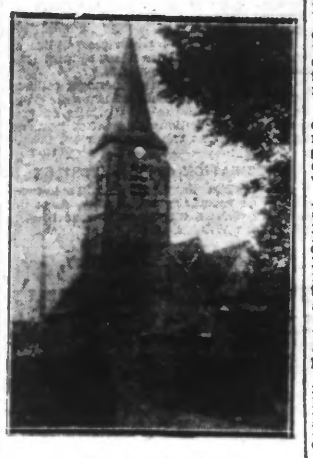

L'ÉGLISE DE LEERS

Tout porte à croire qu'une chapelle fut élevée à Leers, au lendemain de la conversion des Francs. Peut-être existait-elle encore en 1106, alors que Sicher transmit son droit d'autel à l'abbaye d'Hasnon. Plus tard, elle subit d'importantes modifications et fut remplacée par la tour et l'église dont les murs attestent la plus haute antiquité.

Cette église, elle-même, fut à son tour transformée par suite des nécessités de la guerre et des temps. Mais la tour est muette, ou plutôt elle ne parle que par ses nobles blessures et son imposante majesté.

L'architecture, les ornements des portes latérales, le caractère des ogives, des abat-voix et de la fenêtre, et surtout le portail en anse de panier revêlent du XIIIe siècle.

Le 17 août 1566, les Gueux pillèrent et brûlèrent toute l'église et la tour. Les réparations ne se firent que lentement. Après soixante-dix ans d'attente, l'église semble avoir été entièrement réparée vers 1650.

Deux ans plus tard, le 2 octobre 1658, l'église était de nouveau brûlée par des soldats pillards. Il fallut de nouvelles réparations, qui furent achevées en 1688, date que nous trouvons inscrite sur un des murs extérieurs.

Les ancres des pignons qui forment 1690 remontent sans doute à la même époque. De nouveau elle fut incendiée, le 19 juillet 1693, par des maraudeurs français. En 1748, la tour fut frappée par la foudre et le clocher complètement détérioré. En 1834, il fallut relier ses quatre murs par un corset de fer extérieur, d'où le nom de « clocher relié », donné par les voisins à la tour de Leers.

Quoi qu'il en soit, la vieille tour, trop souvent victime de l'intempérie des saisons et de l'injustice des hommes, se dresse majestueuse et proclame au loin l'importance et l'ancienneté du village de Leers.

PAR DEUX FOIS UN HOMME TENTA DE S'INTRODUIRE DANS UNE HABITATION

Au numéro 2 de la rue du Cimetière habite seule, Mme Veuve Déprénée Augusta Delrue, ouvrière à l'usine Parent et fils, rue du Capitaine Picavet. Au cours de la nuit de lundi à mardi, vers 1 heure du matin, Mme Dépré était réveillée par un bruit insolite provenant de la porte d'entrée de son habitation. S'étant levée, la femme descendit au rez-de-chaussée et entr'ouvrant la fenêtre, elle aperçut, essayant d'ouvrir la porte d'entrée, un homme paraissant en état d'ivresse, qu'elle reconnut pour être M. Richard Leblanc, âgé de 46 ans. L'homme s'approcha de la fenêtre afin de voir ce qui se passait à l'intérieur de la maison. Mais Mme Dépré s'empressa de la fermer et, montant dans sa chambre, elle se mit à crier. Richard Leblanc, pris de peur, s'en alla.

Mardi matin, Mme Dépré s'en fut conter au garde Archange Vosdey ce qui s'était passé la nuit précédente. Celui-ci en avertit la gendarmerie de Wattrelos qui ouvrit une enquête.

La nuit suivante, vers minuit, Mme Dépré fut de nouveau réveillée par le même bruit que la veille. Se penchant à sa fenêtre, elle aperçut le même individu. L'ayant invité à se retirer, celui-ci lui répondit : « Ce n'est rien, j'irais voir la bonne de M. X... » et il se dirigea vers cette demeure. Après être resté quelque temps devant la grille, il revint à la porte de Mme Dépré, essayant de la forcer. Mme Dépré le pria de se retirer sinon elle avertissait le garde champêtre. Richard Leblanc, longeant les murs, disparut dans l'obscurité.

Ce n'est pas la première fois que Richard Leblanc se signale par ses extravagances. Le 1er février 1932, il pénétra en plein jour, par la fenêtre, dans l'habitation de M. Joseph Cattez, conseiller municipal, 22, rue Victor-Hugo.

Passage de deux globe-trotters. — La curiosité des habitants a été éveillée mercredi matin par le passage de deux globe-trotters, hauts de taille et costumés de vêtements amples aux couleurs voyantes.

Il s'agit de deux Hollandais, qui ne parvenant à subvenir suffisamment à leurs besoins dans leur pays, ont entrepris une tournée mondiale sportive à effectuer pédestrement. Jan Gorter et Frits Seipoldt, âgés d'une trentaine d'année d'années mesurent près de deux mètres de hauteur. Ils subsistent à leurs besoins en donnant dans tous les théâtres et cinémas des endroits où ils sont de passage, des exhibitions acrobatiques sensationnelles ou par la vente de leurs photos.

Les deux Hollandais ont déjà parcouru la Suède, la Norvège, l'Angleterre, la Hollande et la Belgique. Il leur reste à parcourir la France, l'Espagne, l'Italie, les Indes Anglaises et les Indes Néerlandaises.

Harmonie municipale. — Ce soir, jeudi, à 20 h., au café de l'Harmonie, rue de la Mairie, répétition générale. L'Harmonie municipale se rendra le dimanche 25 juin, à Roubaix pour participer aux fêtes organisées par les quartiers de Sainte-Elisabeth et de la Fraternité. Elle prendra part au cortège et donnera un grand concert.

WASQUEHAL

En emmaillotant un bébé. — Occupée à la Maternité municipale, la femme de service Marie-Louise Dufossez, 40 ans, demeurant rue de Flers, 66, à Wasquehal, s'est piquée au doigt en emmaillotant un bébé et a contracté un panaris du médius gauche. Une incapacité de travail de 12 jours a été prévue par M. le docteur Butin.

Galtophilie. — Le concours qui s'est déroulé au parc Détailleur le lundi de la Pentecôte a été suivi par de nombreux amateurs. Ce tournoi a donné les résultats suivants : Chatelet battu par Piro Coq ; Arthur Mouvaux gagna contre Spillebout. La Perche vainqueur du coq rouge ; Les garçons bouchers battirent Prouvost ; Les boulangers furent battus par les marchands de lait ; Les maréchères gagnèrent contre Demadrille ; Caitoire battu par la gare.

Javelots. — Résultats du concours de javelots donné chez Debuquoy, 6, rue Denis Papin, les 4, 5 et 6 juin : 1er Robert Laby, 71-39 ; 2e Dussart 66-54 ; 3e Hébois 65-41 ; 4e Deconinck 67-54 ; 5e Viane 65-32 ; 6e Rue Thionville 59-41 ; 7e Heibois 58-90 ; 8e Honquert Vossart 58-32.

HEM

Javelots. — Dimanche 11 et lundi 12, à l'occasion de la Ducasse, concours de javelots, doté de 200 fr. de prix, à l'estaminet Jules Voisin, Place de la République.

Un lapin sera joué en 421. Mise 0.10, et à volonté.

FLERS

Clique Amicale Pasteur. — Les membres de la clique scolaire de l'Amicale Pasteur, sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu le vendredi 9 juin, à 19 h. 30 au local habituel, présence indispensable.

CHÉRENG

Société des Archers « Les Bons vivants ». — Nous avons relaté la jolie fête organisée par la société des Archers « Les Bons Vivants », 80 tireurs participeront à ce tournoi dont voici les résultats :

1. Debersée, Cysoing ; 2. Delerue Edmond, Bourgelles ; 3. Declaloune Charles, Chéreng ; 4. Leprêtre Jean, Austaing ; 5. Couque Ch., Chéreng ; 6. Vancoevenbergue Emile, Willems ; 7. François Carlier, Chéreng ; 8. Plaucq Jean-Marie, Chéreng ; 9. Devailly David, Chéreng ; 10. Marmignon, Chéreng.

TOUFFLERS

Jeu de boules. — Samedi 10 et dimanche 11 juin, jeu à la platine doté de 300 fr. de prix, chez M. Léon Desbounets, au Mont-Saint-Bernard.

DERNIÈRE HEURE

LE PACTE A QUATRE

LA JOURNÉE HISTORIQUE D'HIER A ROME

Pour la première fois depuis longtemps, le nom de la France a été acclamé au Sénat Italien

On mande de Rome que, pour la première fois, depuis longtemps, le nom de la France a été ovationné au Sénat comme si les sénateurs avaient voulu remercier M. Mussolini d'avoir enfin ouvert la porte à une réconciliation entre la France et l'Italie. Les passages du discours de M. Mussolini qui ont suscité l'émotion vibrante de l'assemblée sont les suivants :

« Jamais le ministère Daladier n'a opposé une fin de non recevoir à l'initiative du gouvernement italien. Le fait est que le gouvernement français a ajouté un caractère formel et précis aux principes contenus dans le pacte qu'il a reconnu comme étant propre à assurer la paix et la tranquillité de l'Europe pour une longue période.

» La France, en donnant son adhésion au principe de la collaboration, non seulement sert ses intérêts personnels, mais elle apporte une contribution active et précieuse de la vie européenne ».

M. Mussolini continua par ces paroles caractéristiques sur l'évolution que la politique franco-italienne doit suivre après le pacte à quatre :

» La France, a-t-il dit, a donné un exemple de collaboration dans le domaine européen dont il faut hautement lui savoir gré. Dans l'atmosphère amélioré par le pacte, une rapide liquidation de certaines questions qui divisent l'Italie et la France, liquidation déjà souhaitée par M. Herriot, est parfaitement possible, comme est possible le règlement des questions qui peuvent intéresser la France et l'Allemagne. Une fois une nouvelle situation de confiance réciproque et de collaboration établie par la signature du pacte, les questions pendantes entre la France et l'Italie assument, en effet, dans le cadre nouveau de la politique européenne un caractère différent de celui qu'ils ont jusqu'à présent et les possibilités de solution deviennent plus aisées ».

Ce passage a été l'objet d'applaudissements déchaînés qui se sont prolongés longtemps.

L'Ambassadeur de France a été acclamé

Après la cérémonie du paraphe du pacte, les voitures des trois ambassadeurs firent le tour de la place et furent acclamées au passage, mais les ovations de la foule allaient tout particulièrement à l'ambassadeur de France, dont les traits avaient été reproduits par la presse.

Après le départ des ambassadeurs, la foule continua d'appeler de ses cris M. Mussolini, qui parut au balcon.

L'impression à Paris

Le paraphe du pacte à quatre a été accueilli avec d'autant plus de satisfaction à Paris que l'on avait craint un moment que la demande de modifications formulée par la Wilhemstrasse au texte qui avait reçu l'assentiment de l'Italie, de la Grande-Bretagne et de la France, n'amène un nouveau retard.

Ces modifications avaient pour but de rétablir dans le préambule certaines dispositions disparues de la rédaction définitive de l'article 3 du projet de pacte. C'est M. Hitler qui, à peine rentré à Berlin, hier après-midi, d'une randonnée en Bavière, a décidé de retirer cette demande d'amendement et de faire parapher immédiatement ce texte par l'ambassadeur du Reich à Rome.

Cet important événement diplomatique constitue, dans l'esprit des milieux gouvernementaux français, qu'une première étape vers une détente de la situation politique européenne. Dès maintenant, avant même la signature définitive, des négociations vont reprendre pour fixer la portée pratique du pacte, négociations qui seront également dirigées en vue d'une amélioration des rapports franco-italiens, puis des relations de l'Italie avec la Petite-Entente.

La France et la Petite-Entente

La signification que l'on attache ainsi à la conclusion du pacte de collaboration entre les quatre grandes puissances procède du souci qu'ont montré, depuis de nombreuses années, les gouvernements qui se sont succédé en France, d'élargir sans cesse les possibilités d'entente avec tous les pays, sans rien sacrifier toutefois des accords et traités déjà existants.

C'est pourquoi, soit ces jours prochains, soit après la signature du pacte, le gouvernement français reprendra et confirmera, dans une lettre adressée aux gouvernements des puissances de la Petite-Entente, les assurances et garanties que M. Paul-Boncour donnait moralement à Genève, ces jours derniers, aux représentants de la Yougoslavie, de la Roumanie et de la Tchécoslovaquie. Tous les pays, d'ailleurs, liés à la France par des traités d'alliance, recevront, à l'occasion, les même apaisements.

On ne sait pas encore quand le pacte à quatre, maintenant paraphé, recevra la signature des gouvernements intéressés et, à plus forte raison, quand il pourra être soumis à la ratification des assemblées. Il est très vraisemblable cependant, qu'au cours du débat qui s'engagera demain vendredi, à la Chambre française, sur la politique extérieure, M. Daladier et M. Paul-Boncour seront amenés à en préciser la portée.

RONCQ

UN MARI BRUTAL ET IVROGNE

Le quartier de la « Rousselle », au Blanc-Pour, est, depuis longtemps, troublé par de continuelles disputes éclatant au sein du ménage Seys-Fastré, domicilié au n° 12, rue de Lille.

Le mari, Rémy Seys, 32 ans, de nationalité belge, ivrogne invétéré et surtout brutal, ne cesse de faire des scènes à sa femme, née Joséphine Fastré, 32 ans, ménagère.

Plus d'une fois déjà, la police locale et la gendarmerie d'Halluin eurent à intervenir pour mettre fin à des scènes très violentes, au cours desquelles, Seys battait son épouse sauvagement.

Les voisins et, en particulier, Mme Elise Vandevondèle, sœur de la femme Sys, qui habite la maison voisine, par leurs interventions répétées, ont pu empêcher, — il faut dire, — qu'un malheur n'arrive.

L'ivrogne, en juillet 1932, avait été appréhendé par la gendarmerie, car il avait acheté un revolver et en avait menacé sa femme plusieurs fois.

En novembre, M. Gadroy, commissaire de police de Roncq, dut intervenir à la suite d'une scène extrêmement violente qui s'était passée entre les deux époux.

C'est dire que le ménage était devenu presqu'un enfer et, deux ou trois fois déjà, mari et femme s'étaient séparés, pour reprendre ensuite la vie commune.

Chaque fois, après un certain temps, reprenait la suite de disputes arrosées de coups et de violentes menaces faites par le mari brutal.

La malheureuse appréhendait le voir rentrer ivre et, malheureusement, il était très mal noté ; teinturier de son métier, il travaille naturellement quand bon lui semble et maintenant s'occupe à des travaux champêtres dans les fermes.

Ces jours derniers, au cours d'une scène qui mettait tout le quartier sur pied, il a tenté d'étrangler sa femme.

Dimanche matin, vers 10 h., nouvelle dispute entre les deux époux, et, aux cris poussés par la femme, sa sœur et voisine accourut, qui constata, en arrivant, que Seya Rémy lui lançait des coups de tête dans la poitrine.

Seys partit et, continuant à boire, renouvela, le soir, d'une façon plus violente encore, la scène du matin.

Vers 19 h. 15, plusieurs voisins durent intervenir et se jetèrent sur l'énergumène, qui avait saisi sa femme à la gorge et tentait de l'étrangler.

La malheureuse était même, paraît-il, évanouie. On manda la police et le garde champêtre Verhoestraete accourut et appréhenda à nouveau le brutal ivrogne.

La victime porte des traces de violences au cou et, lors de l'intervention des voisins, son visage était déjà tout violacé.

Interrogé par M. Gadroy, commissaire de police, le peu intéressant mari avoua les faits.

Il fut gratifié à nouveau d'une contravention pour violences, menaces et coups.

Il est probable qu'une demande d'expulsion, étant donné la nationalité du ménage, sera faite.

Aux chômeurs. — Pointage ce jeudi de 9 h. 30 à 10 h. pour les chômeurs partiels et de 14 h. 30 à 15 h. pour les chômeurs complets.

Vaccination antidiphtérique. — La première séance de vaccination, réservée aux enfants âgés de 1 à 7 ans aura lieu aujourd'hui jeudi de 15 à 16 h. à la Mairie, salle des Mariages.

Bernum Harmonie. — Aujourd'hui jeudi, répétition à 19 h. 45.

MARCQ-EN-BARŒUL

UN CARAMBOLAGE D'AUTOS

Dégâts matériels

Dans la soirée du 6, vers 20 h., sur le boulevard de Lille à proximité du Croisé-Laroche, une auto qui venait de la direction de Lille et conduite par M. Dutry Odile, 37 ans, négociant, demeurant à Oostnieuwerkerke (Belgique), 8, rue du Hasel, dû freiner brusquement pour éviter d'entrer en collision avec une voiture qui venait de la rue de l'Egalité qui également s'engageait sur le nouveau boulevard. Il était suivi à peu de distance par M. Kromzaki Stanislaw, chef de fabrication, demeurant à Tourcoing, rue de Mauvaux, lequel n'ayant pas prévu le brusque arrêt de la voiture de M. Dutry vint défoncer l'avant de la voiture contre les parechocs de la première voiture.

Comme deux ne vont pas sans trois, une troisième voiture pilotée par M. Druesme Louis, étudiant, demeurant à Roubaix, 22, rue du Collège, vint par suite également de ces brusques arrêts détériorer l'avant de sa voiture.

Le sous-brigadier Leplat appelé sur les lieux de l'accident a fait les constatations et l'enquête d'usage.

Vols dans un chantier. — La police enquête à l'effet de retrouver le ou les coupables de vols de vêtements commis au préjudice de M. Terrade Albert, chef de chantier, demeurant à Lille, rue des Postes, de M. Degheselle Marcel, tailleur de pierres, demeurant à Seclin, et de M. Alphonse Bardet, cimentier, demeurant à Lille, quai de la Basse-Deûle, auxquels on a dérobé pendant les fêtes de Pentecôte des effets de travail qui se trouvaient déposés dans un hangar situé dans la propriété en construction de M. Becquart, rue Verte. Le préjudice causé à ces ouvriers s'élève à 325 fr. environ.

Collision entre deux cyclistes. — Dans la soirée de mardi, vers 19 h., circulaient sur la piste cyclable du nouveau boulevard, près du Croisé-Laroche, deux cyclistes qui entrèrent en collision.

M. J. B., demeurant à Wasquehal, qui venait de la direction de Lille, se rencontra avec M. Paul Demey, père de 5 enfants, demeurant à La Madeleine, rue des Gantois ; par suite de leur rencontre M. Demey fit une chute et tomba lourdement. Dans sa chute il s'était fait une plaie à la main gauche. Conduit de suite à la pharmacie Joly, place du Croisé, il y reçut les premiers soins et l'on appela le docteur Mizon, lequel constata que l'infortuné cycliste s'était sectionné les tendons du petit doigt de la main gauche et le fit admettre d'urgence à l'hôpital St-Sauveur.

Pourquoi Blanco insiste-t-il autant pour que son mode d'emploi soit suivi à la lettre et les quantités qu'il indique, respectées ?

Parce que Blanco désire, non pas que ses clientes soient seulement satisfaites par l'emploi de son produit, cela n'est pas suffisant, il voudrait les voir toutes enthousiasmées, émerveillées. Il voudrait que toutes fassent rapidement leur lessive sans fatigue, avec le moins de dépenses possible et qu'elles obtiennent du linge parfait.

Malheureusement, il y a encore beaucoup de personnes qui emploient le Blanco comme il y a 10 ou 20 ans. Elles oublient que le Blanco a été très sérieusement amélioré ces temps derniers, il a aujourd'hui des qualités qu'il n'avait pas autrefois, c'est pourquoi son mode d'emploi a été simplifié.

Vous trouverez encore sur les sachets ou boites des modes d'emploi anciens — nous ne pouvons malheureusement pas jeter tous les emballages que nous avions en stock, c'est pourquoi nous vous demandons de suivre le mode d'emploi indiqué aux annonces.

Si vous ne l'avez pas encore fait vous ne pouvez vous faire aucune idée des qualités actuelles du Blanco — vous êtes satisfaites du produit maintenant eh bien vous le serez 10 fois plus ensuite.

N'attendez donc pas plus longtemps, abandonnez votre façon de faire. Suivez nos indications, respectez les quantités indiquées et à votre tour vous serez non pas satisfaite, mais aussi enthousiasmée, émerveillée par la beauté de votre linge, par la rapidité de son lessivage et surtout par le peu de dépenses que nécessite aujourd'hui une lessive au Blanco.

BOUSBECQUE

Nourrissons. — Vendredi 9 juin consultation à la Mairie à 15 h. pour les lettres H et suivantes.

A LA JUPE ÉLÉGANTE

22, RUE DU MARECHAL-FOCH (Ancienne rue Neuve) — ROUBAIX

MANTEAUX - Toujours des Nouveaux Modèles - ROBES

à des prix extraordinaires de bon marché.

EN BELGIQUE

LE CONGRÈS des COOPÉRATIVES BELGES S'EST TENU A TOURNAI

Le Congrès des Coopératives a tenu ses assises à Tournai pendant les fêtes de la Pentecôte.

Trois points étaient à l'ordre du jour : 1) la gestion des sociétés coopératives ; 2.) la création d'une centrale d'achats ; 3.) la fusion des coopératives.

Ces trois points ont donné lieu à des débats très animés et très intéressants.

Le congrès s'est en fin de séance, occupé de la campagne menée par certaines organismes et, par acclamations, a voté l'ordre du jour suivant :

« Les délégués des coopératives d'agents de l'Etat et des administrations publiques, réunis en congrès à Tournai, sous l'égide de la Fédération de Belgique :

« Après avoir examiné les buts des campagnes violentes menées en ces derniers temps contre la coopération, constatent :

« Que les décisions récentes, prises à la fois par les Parlements anglais et français, loin de taxer le « trop perçu » (ristournes), distribué aux membres, reconnaissent que ce trop perçu doit être assimilé à l'escompte que tout commerçant octroye à sa clientèle sous une forme quelconque (bons, primes, etc.), et n'est en conséquence pas taxable ;

« Que tenant compte de cette considération, les nouvelles dispositions légales votées par ces deux Parlements n'imposent que le bénéfice non réparti ;

« Que la situation ainsi créée est celle existant en Belgique où les Coopératives ont toujours intégralement payé les taxes diverses afférentes aux transactions commerciales de même que l'impôt sur le revenu relatif à tous les bénéfices non distribués ;

« Protestent contre les menées qui paraissent surtout avoir comme but de détourner l'attention des petits commerçants de la concurrence acharnée qu'ils subissent de la part des grands magasins ou autres organismes semblables attirent la très sérieuse attention des pouvoirs publics sur la façon dont les Parlements étrangers ont solutionné cette question ;

« Répudient toute solution prise arbitrairement à leur égard qui ne tiendrait pas compte de ces considérations et passent à l'ordre du jour. »

LAINES A MATELAS

PRIX DE GROS AU DÉTAIL

Arrivage de nouvelle toison

— *Grande Baisse* —

Laine France garantie	15.75
» » 2e qualité	13.75
Afrique extra	8.50
» 2e qualité 6.50 et...	4.95

Toutes ces laines sont garanties infeutrables

PRIX SPÉCIAUX POUR MATELASSIERS

61, r. St-Jacques, TOURCOING

MENIN

ACCIDENT OU AGRESSION

Sous ce titre nous avons relaté dans notre numéro d'hier qu'un cycliste, Camille Malfait, de Cruysecke, fut découvert sur la route qui mène à Wervicq, hameau Bas-Chemin, près du passage à niveau. La victime qui ne donnait plus signe de vie a été transportée à l'hôpital communal où les gendarmes l'ont interrogée dès que son état le permit. Maintenant la ténébreuse affaire s'est éclaircie.

Malfait se rendait chez lui en bicyclette vers 23 h. 30. Arrivé à l'endroit susdit il fut obligé de prendre l'extrémité droite de la route afin de laisser passer plusieurs cyclistes. Mais Malfait, trompé par l'obscurité, n'aperçut pas devant lui un grand trou de 1 m. 50 de long sur 0,90 de large et 0.60 de profondeur qui était à peine couvert d'une grande pierre. Le blessé a tombé au-dessus de la pierre. Son état est encore fort grave et on craint une issue fatale.

UN AUTO-CAMION CONTRE LE TRAMWAY ÉLECTRIQUE

Un auto-camion de la firme Vanfeteren-Billet, de Marche, sortait de la rue Saint-Hilaire, au quartier des Baraques, afin de s'engager dans la rue de Lille.

Au même instant arriva le tramway électrique, faisant le service entre la gare et les Baraques, et qui se rendait vers la premier endroit où il arrive vers 11 h. 20. Celui-ci ne put s'arrêter en temps voulu et l'inévitable collision se produisit. Le camion a été endommagé à l'avant.

Heureusement, il n'y a pas d'accident de personne à regretter et la circulation n'a été interrompue que quelques minutes.

Une triste individu. — Vers 11 heures, la nommée Schouteten Madeleine, âgée de 30 ans, épouse de Pierre Ghesquière, demeurant en cette ville, Haut-Gnemin, 299, étant en bicyclette dans la rue Verte, a été attaquée par un homme étant également en vélo. Ce dernier essaya d'entreprendre des actes fort inqualifiables sur la personne de Mme Schouteten, mais celle-ci apela au secours. L'individu voyant arriver des gens, a parvenu à prendre la fuite.

La femme porte de fortes contusions sur tout le corps par suite de l'agression de la brute.

Une enquête a été ouverte par le gendarmerie locale, et l'auteur de ce regrettable attentat est activement recherché.

COURTRAI

UN AGENT DE POLICE TAMPONNÉ PAR UNE AUTO

Lundi matin, vers 8 h. 30, l'agent de police Joseph Vangoethem, étant de service au carrefour des rues de Tournai, Saint-Georges et boulevard du Chemin de Fer, a été tamponé par l'auto conduite par M. Sabbe Jean-Baptiste, tonnelier, demeurant à Tournai. L'agent fut blessé au genou droit et se plaignait de douleurs internes à l'épaule droite. Relevé et conduit par l'automobiliste au bureau de police, il y reçut les soins du docteur Debrebandère. Ensuite la victime a été transportée à son domicile.

DANCERT AU PARC

Programme du Concert qui sera donné au Parc ce jeudi à 8 h. 30 du soir, par l'Harmonie des Volontaires Pompiers, sous la direction de M. E. Landrieu :

« Marche Triomphale » de Rousseau. — « Procida », ouverture de Audrieu. — « Siskiou », masurka de Aug. de Bœck. — « Mireille », ouverture du Gounod. — « Czardas » n. 1, de Michiels. — « Ballet de la Source » de Delibes : a) Pas des écharpes ; b) Andante ; c) Danse Circassienne ; d) Masurka. — « La Veuve Joyeuse », fantaisie de F. Lehar.

Tombé à l'eau. — Hier, vers 11 h. du matin, un enfant de 5 ans, le petit Joncquier, demeurant rue Cherequefosse, est tombé accidentellement dans l'Escaut, près de la passerelle en construction, en amont du Pont de l'Arche, Lucher d'Antoing. Il fut retiré sain et sauf par Edouard Leschevin, demeurant rue des Roctiets, qui avait été témoin de sa chute.

EMPLOYÉS, FONCTIONNAIRES OUVRIERS SÉRIEUX

Achetez avec des FACILITÉS de PAIEMENT tout ce dont vous avez besoin. — MEUBLES : Buffets crédence, tables, chaises, chambres, salles à manger, Lits en tous genres, fer et cuivre, matelas, draps, couvertures. — ARTICLES de Chauffage : Cuisinières modernes tôle ou fonte émaillée ou à carreaux, salamandres, calorifères, feux de salons ou d'estaminet... VÊTEMENTS : Pardessus et complets dans les meilleurs tissus, les meilleures coupes ; Robes et Manteaux pour dame. — CHAUSSURES des meilleures marques françaises Luxe et travail pour Messieurs et pour Dames. — BICYCLETTES PEUGEOT et VÉLOS MOTEURS. — MACHINES A COUDRE, Phonos disques, T. S. F. PAIEMENT en 10 ou 12 mois. VERSEMENT MINIME en achetant. Discrétion la plus absolue. Adressez-vous directement ou écrivez à la

Maison A. DERRYX

301, rue Jules Guesde, à ROUBAIX

Ouvert en semaine jusqu'à 19 heures, les Dimanches et Fêtes jusqu'à 13 h. Le meilleur accueil vous est réservé. LIVRAISON PARTOUT GRATUITEMENT.

COLOMBOPHILIE

A LYS

ALLIANCE COLOMBOPHILE. — Résultat du concours organisé le 5 juin — 300 pigeons lâchés à Clermont : 1 à 6 h. 30 par M. Ponche : 1. Dabe-Cornil u.6p. ; Menrisse 7p. ; Pauwels ; idem 5p. série ; Dabe 6p. série ; Pouwels p. ; Renard 4p. ; Pauwels, série ; Lannoo 1p. — 10. Willequet 4p. ; Lescouffe H. 4p. ; Renard, série ; Jules Dumortier 1p. ; Renard ; Dubus H. 3p. ; Castelain 4p ; Verneulen 3p. ; G. Loridant 3p. ; R. Esprit 3p. — 20. Pipaert 1p. ; Quique 1p. ; Loridan 1p. série ; A. Dumortier 1p. ; Verriest 1p. ; Vosdey 1p. ; Pauwels 1p. ; G. Leblanc ; Boucly ; Pauwels, série ; Dewitte ; Boucly, série Delgutte ; Bouilliez ; Voet ; Panewels, série ; Renard série ; Dubrulle ; Verriest, série ; Delaegère. — 40. Castelain série ; Bouilliez ; Vosdez ; Boucly ; idem ; Maurisse ; Ladsous Willequet ; idem ; H. Lescouffe. — 50. Heuwel ; Carrette ; A. Kennebrouck ; Deteporte Verriest ; Mequet ; Bouilliez ; Carrette ; A. Watteau ; Vosdez — 60. Willequet.

Le 1er pigeon à 8 h. 47' 27" ; mét. 154.694 ; vit. 1.150 m. 53. — Le dernier à 8 h. 52' 19" ; mét. 155.708 ; vit. 1.094 m. 70. — Distribution des prix dimanche 11 juin à 7 h.

A RONCQ

« FÉDÉRATION COLOMBOPHILE RONCQUOISE ». — Résultat du concours sur Chantilly offert chez M. Holvoote Louis, le 3 juin 250 pigeons lâchés à 7 h. 05 par M. Wanquet. 1. Pannecoucke L. u.4p.sp.r. ; Lava L. 4p. sp.r. ; Maurisse J. 6p.sp.r. ; Duynslaeger H. 3p.sp.r. ; Depauw J. 6p.sp.r. ; Vanheulle J. 4psp.r. ; Verleyen Y. 5p.r. ; Brouckaert A. 1p.sp.r. ; Vanwymelbecke J. 7p.sp.r. — 10. Pannecoucke L. 4p.sp.r. série et pendulette ; Bottenman T. 3p.sp.r. ; Fromont Yve 4p.r. ; Vanwymelbecke J. 2p.sp.r. série ; Houzet P. 3p.sp.r. ; Verheeghe H. 5p.sp. ; Gequière L. 3p.sp.r. ; Botterman H. 4p.sp.r. ; Maurisse J. 3p.sp.r. ; Aernout H. 6p.sp.r. — 20. Galles Ernest 4p.sp.r. ; Fromont Yve 6p.sp.r. série ; Duynslager H. 5p.sp.r. série ; Vanwymelbecke A. 2p. ; Botterman André 5p. ; Botterman M. 2p. série ; Botterman T. 3p. série Pannecoucke 2p. — 30. Veuntouwhenhnysse G. 3p. ; Brouckaert A. 2p. série ; Lefebvre L. 2p. ; Rass C. ; Bayard C. 2p. ; Spaleers L. 1p. série ; Vanwymelbecke J. ; Botterman T. ; Speleers L. 1p. série ; Veewymelbecke J. ; Botterman T. ; Speleers L. ; Galles E. — 40. Vanderhem P. ; De Raed A. ; Messelis Vanwymelbecke J. ; Verleyen Y. ; Gilles G. Decamber ; Carton F. ; Demeulemeestere P. Botterman A. — 50. Dumond J. ; Depauw J. Desreumaux ; De Raed A. ; Vanderhem P. Bouquets ; Aernout H. ; Gilles G. ; Boucaert et Dumont J.

Le 1er pigeon à 9 h. 38' 11" ; mét. 162.216 ; vit. 1.213 m. 99. — Le dernier à 9 h. 41' 23" ; mét. 181.149 ; vit. 1.180 m. 90. — Distribution des prix ce soir jeudi à partir de